

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : M Lionel GAZEAU

Date de convocation : 9 janvier 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Marché 2023-M495 « Travaux de réhabilitation du casier bioréacteur CB6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Christophe-du-Ligneron »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation du casier bioréacteur CB6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Christophe-du-Ligneron. Il ajoute que le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes
- Lot 2 : Etanchéité du dôme et des talus extérieurs
- Lot 3 : Collecte du biogaz et réinjection des lixiviats

Monsieur le Président précise que la durée des marchés court à compter de la date de leur notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

A la date limite de remise des propositions fixée au 15 décembre 2023 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	3	SOVAL TP
	7	GUINTOLI
	10	CHARPENTIER TP
	11	MABILEAU
	12	POISSONNET TP
Lot n° 2 Etanchéité du dôme et des talus extérieurs	2	SEALING & ENVIRONMENT
	5	SODAF GEO INDUSTRIE
	6	BHD ENVIRONNEMENT
	8	EGC GALOPIN
Lot n° 3 Collecte du biogaz et réinjection des lixiviats	1	SARPI THINKTECH
	5	SODAF GEO INDUSTRIE
	9	PRODEVAL

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président ajoute que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 janvier 2024 a émis un avis sur l'attribution des marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	3	SOVAL TP	4
	7	GUINTOLI	3
	10	CHARPENTIER TP	2
	11	MABILEAU	5
	12	POISSONNET TP	1
Lot n° 2 Etanchéité du dôme et des talus extérieurs	2	SEALING & ENVIRONMENT	4
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1
	6	BHD ENVIRONNEMENT	2
	8	EGC GALOPIN	3
Lot n° 3 Collecte du biogaz et réinjection des lixiviats	1	SARPI THINKTECH	3
	5	SODAF GEO INDUSTRIE	1
	9	PRODEVAL	2

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des 3 lots,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuver** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les 3 lots,
- **Attribuer** les lots 1, 2 et 3 aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels issus du DQE
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	12	POISSONNET TP	66 961,00 € HT
Lot n° 2 Etanchéité du dôme et des talus extérieurs	5	SODAF GEO INDUSTRIE	124 666,40 € HT
Lot n° 3 Collecte du biogaz et réinjection des lixiviats	5	SODAF GEO INDUSTRIE	73 084,00 € HT

- **Autoriser** le Président à signer les pièces constitutives des lots 1, 2 et 3 et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuve** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les 3 lots,
- **Attribue** les lots 1, 2 et 3 aux soumissionnaires classés en première position pour les montants estimés non contractuels indiqués ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les pièces constitutives des lots 1, 2 et 3 susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leur notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).